



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

**MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE
ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 12 juillet 2017**

À l'assemblée extraordinaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 12 juillet 2017 à 11h45, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Monsieur Richard Perreault, préfet suppléant et maire	Ville de Blainville
Madame Marlene Cordato, mairesse	Ville de Boisbriand
Monsieur Paul Larocque, maire	Ville de Bois-des-Filion
Madame Lynn Dionne, mairesse	Ville de Lorraine
Madame Madeleine Leduc, mairesse	Ville de Rosemère
Monsieur Guy Charbonneau, maire	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
Madame Sylvie Surprenant, mairesse	Ville de Sainte-Thérèse

formant quorum sous la présidence du secrétaire-trésorier Monsieur Kamal El-Batal agissant à titre de président d'élection aux termes de l'article 210.26, 4^e al. de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (RLRQ, c. O-9).

Est également présent :

Monsieur Louis Pilon, greffier
et secrétaire-trésorier adjoint

MRC de Thérèse-De Blainville

2017-07-166

OBJET : Ouverture de l'assemblée

Il est proposé par Madame Lynn Dionne
Mairesse de Ville de Lorraine
appuyé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE la séance extraordinaire du mercredi 12 juillet 2017 soit et est ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-07-167

OBJET : Renonciation à l'avis de convocation

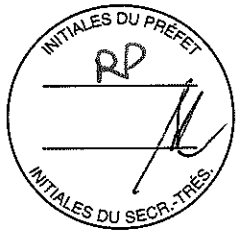
La présente séance extraordinaire a été convoquée conformément à l'article 152 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1). Tous les membres du conseil étant présents, ceux-ci renoncent à recevoir l'avis de convocation, en application de l'article 157 du *Code municipal du Québec*. Un avis de renonciation signé à cet effet, par chaque membre du conseil, est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-07-168

OBJET : Ordre du jour

1. Lettre de démission du préfet
2. Remplacement au poste de préfet
3. Désignation du préfet suppléant
4. Désignation du représentant de la MRC à la CMM
5. Désignation du représentant de la MRC à Montréal International
6. Levée de l'assemblée



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

Il est proposé par Madame Lynn Dionne
Mairesse de Ville de Lorraine
appuyé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-07-169

OBJET : Lettre de démission du préfet

Une lettre de Monsieur Paul Larocque a été remise au secrétaire-trésorier dans laquelle il indique sa démission au poste de préfet, selon les modalités prévues à l'article 210.28, 3^e al. de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (RLRQ, c. O-9). Cette démission vaut également pour le poste de représentant de la MRC au conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

2017-07-170

OBJET : Remplacement au poste de préfet

ATTENDU la réception de la lettre de démission du préfet Monsieur Paul Larocque en date du 12 juillet 2017;

ATTENDU l'article 210.29 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (RLRQ, c. O-9) qui prévoit que, lorsque le poste de préfet devient vacant, le conseil de la MRC doit élire un nouveau préfet lors de la première séance régulière suivante ou lors d'une séance extraordinaire convoquée à cet effet;

ATTENDU la tenue de la présente séance extraordinaire à cet effet;

ATTENDU la mise en candidature de Monsieur Richard Perreault, maire de la Ville de Blainville, au poste de préfet;

ATTENDU QU'aucune autre candidature n'a été soumise pour ce poste;

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse de Ville de Rosemère
appuyé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

D'ÉLIRE par acclamation Monsieur Richard Perreault, maire de la Ville de Blainville, au poste de préfet de la MRC de Thérèse-De Blainville, avec tous les devoirs et pouvoirs prévus à cette charge en vertu du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) et de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (RLRQ, c. O-9).

EN CONSÉQUENCE, et conformément à l'article 210.26, 3^e al. de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, le secrétaire-trésorier et président d'élection proclame Monsieur Richard Perreault élu au poste de préfet de la MRC de Thérèse-De Blainville et ce, jusqu'aux élections municipales du 5 novembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-07-171

OBJET : Désignation du préfet suppléant

ATTENDU l'élection du préfet suppléant Monsieur Richard Perreault au poste de préfet;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU QUE Monsieur Perreault occupait le poste de préfet suppléant;

ATTENDU la vacance qui existe désormais au poste de préfet suppléant;

ATTENDU la nécessité de combler le poste de préfet suppléant, selon les modalités prévues à l'article 198 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau
 Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
 appuyé par Madame Marlene Cordato
 Mairesse de Ville de Boisbriand

DE NOMMER Madame Lynn Dionne, mairesse de la Ville de Lorraine, à titre de préfète suppléante de la MRC et ce, jusqu'aux élections municipales du 5 novembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-07-172

OBJET : **Désignation du représentant de la MRC à la CMM**

ATTENDU la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal* (RLRQ, c. C-37.01);

ATTENDU que l'article 10 de cette loi prévoit que la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville désigne un membre devant siéger au conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);

ATTENDU le retrait de Monsieur Paul Larocque, maire de la Ville de Bois-des-Filion, à titre de représentant de la MRC de Thérèse-De Blainville au conseil de la CMM;

ATTENDU la nécessité de combler ce poste en vertu de la loi précitée;

Il est proposé par Monsieur Richard Perreault
 Maire de Ville de Blainville
 appuyé par Madame Sylvie Surprenant
 Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

DE nommer Madame Marlene Cordato, mairesse de la Ville de Boisbriand, à titre de représentante de la MRC de Thérèse-De Blainville au sein du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-07-173

OBJET : **Désignation du représentant de la MRC à Montréal International**

ATTENDU la présence de membres représentant le secteur public au sein du conseil d'administration de Montréal International ;

ATTENDU le retrait de Madame Marlene Cordato de ce poste ;

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau
 Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
 appuyé par Madame Marlene Cordato
 Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville soumet la candidature de Madame Sylvie Surprenant, mairesse de Ville de Sainte-Thérèse, à titre de représentante au



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

conseil de Montréal International en remplacement de Madame Marlene Cordato,
maire de Boisbriand.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-07-174

OBJET : Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Paul Larocque
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse de Ville de Rosemère

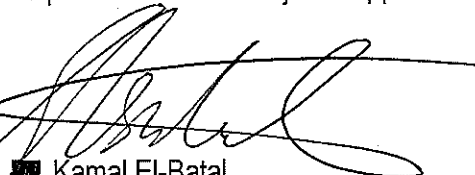
DE lever la présente séance à 12h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Richard Perreault, Préfet
■ Kamal El-Batal, directeur général
et secrétaire-trésorier

12 juillet 2017

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de la prochaine séance.


■ Kamal El-Batal,
Directeur général et secrétaire-trésorier